

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AOÛT 2014

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Adstock tenue le lundi, 11 août 2014 à 19h30 en la salle du chalet des loisirs du secteur Sainte-Anne-du-Lac, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Stéphanie Boissonneault-Gaulin et Martine Poulin, messieurs les conseillers Ghislain Vallée, Nelson Turgeon, Denis Marc Gagnon et Ghislain Jacques, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Pascal Binet.

Le directeur général et secrétaire-trésorier assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue aux quelque 15 personnes présentes à cette séance et déclare celle-ci ouverte.

14-08-182

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Procès-verbal : adoption des textes;
5. Autorisation de paiement des dépenses du mois de juillet 2014;
6. Dépôt des états financiers au 31 juillet 2014;
7. Avis de motion : projet de règlement modifiant le règlement de nuisances numéro 109-09;
8. Modification du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal : amendement à la résolution numéro 13-12-247;
9. Congrès de la FQM : autorisation d'inscriptions;
10. Appui au projet d'incubateur d'entreprises et centre de transformation agroalimentaire des Appalaches;
11. Réseau d'aqueduc secteur Saint-Méthode, projet de remplacement de la génératrice : autorisation d'appel d'offres sur invitation;
12. Projet de soutirage et de disposition des boues des étangs aérés du secteur Saint-Méthode : autorisation d'appel d'offres sur invitation selon la technique «Géotube»;
13. Appui à la requête présentée au ministère des Transports du Québec demandant le déplacement d'un panneau indiquant une zone de 50 km/h;
14. Projet d'implantation de panneaux indiquant de ne pas utiliser les freins moteurs aux entrées du village Saint-Daniel et Saint-Méthode : demande d'autorisation au MTQ;
15. Demande au MTQ : installation de clignotants lumineux sur les panneaux de signal avancé à l'approche d'une zone de 50 km/h dans les villages Saint-Méthode, Sacré-Cœur-de-Marie et Saint Daniel;
16. Lac-du-Huit : autorisation d'achat de deux (2) bouées de type «chandelle»;
17. Lac-du-Huit, projet de dragage de la rampe de mise à l'eau : désignation du signataire de la demande et autorisation à la présenter au ministre;
18. Lac-du-Huit, projet de dragage de la rampe de mise à l'eau : autorisation conditionnelle d'exécution des travaux et attribution d'un budget de dépenses;
19. Centre communautaire intergénérationnel : autorisation d'installation d'une ligne téléphonique;

20. Construction du centre communautaire intergénérationnel : recommandation de paiement #7 à l'entrepreneur «Maxima Construction Cité Inc.»;
21. Rue Jolicoeur, délimitation d'une emprise : mandat à un arpenteur-géomètre;
22. Chemin J.-E.-Fortin, délimitation d'une voie de contournement : mandat à un arpenteur-géomètre;
23. Chemin J.-E.-Fortin, travaux de réfection de zones critiques : autorisation conditionnelle d'exécution des travaux et attribution d'un budget de dépenses;
24. Vente d'un terrain : amendement à la résolution numéro 12-11-239;
25. Affaires diverses :
 - 25.1 Autorisation d'achat d'une balançoire au parc de Sainte-Anne-du-Lac;
 - 25.2 Autorisation d'achat de bracelets réfléchissants pour marcheur;
26. Correspondance et rapports;
27. Période de questions;
28. Levée ou ajournement de la séance.

Suite aux ajouts présentés au point «Affaires diverses»,
Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14-08-183

PROCÈS-VERBAL : ADOPTION DES TEXTES

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu et lu les textes du procès-verbal de la séance du mois de juillet 2014 transmis par voie électronique, ceux-ci les déclarants conformes aux discussions,

Il est alors proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,
Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,
Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14-08-184

DÉBOURSÉS ET APPROBATION DE PAIEMENT

La liste des déboursés et des comptes à payer pour le mois en cours a été transmise électroniquement à tous les membres du conseil. Les élus présents affirment en avoir pris connaissance et s'en déclarent satisfaits.

Il est donc proposé par le conseiller Ghislain Vallée,
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,
Et résolu d'accepter la liste des déboursés et d'autoriser le paiement des montants à payer inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 694 153.80 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 JUILLET 2014

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les états financiers au 31 juillet 2014 transmis à chacun des élus de façon électronique.

Monsieur le maire invite chacun des élus municipaux à prendre connaissance des données inscrites aux états financiers. Advenant des questionnements, les élus peuvent contacter le directeur général et secrétaire-trésorier pour obtenir des explications.

**AVIS DE
MOTION**

**PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE NUISANCES
NUMÉRO 109-09**

Un avis de motion est donné par le conseiller Denis Marc Gagnon qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement modifiant le règlement de nuisances numéro 109-09. L'objet de cette modification s'inscrit dans le but de permettre à certaines personnes nommées par le conseil municipal d'appliquer le règlement de nuisances sur le territoire.

14-08-185

**MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL
MUNICIPAL : AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 13-12-247**

ATTENDU qu'en vertu de la résolution numéro 13-12-247, la municipalité adoptait le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2014;

ATTENDU qu'à compter du 6 octobre 2014, les séances du conseil municipal prévues dans le secteur Sacré-Cœur-de-Marie se tiendront dorénavant à la salle du Centre communautaire intergénérationnel;

ATTENDU qu'afin de tenir compte de ce changement, il y a lieu d'amender la résolution portant le numéro 13-12-247;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,

Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,

Et résolu d'amender la résolution numéro 13-12-247 en remplaçant l'endroit de la séance ordinaire du conseil municipal prévue le lundi, 6 octobre 2014 au calendrier. Cette séance se déroulera à 19h30 en la salle du Centre communautaire intergénérationnel du secteur Sacré-Cœur-de-Marie au lieu de la salle «Viateur-Routhier». Il est également décrété qu'à compter du 6 octobre 2014, toutes les séances du conseil prévues dans le secteur Sacré-Cœur-de-Marie se tiendront dorénavant en la salle du Centre communautaire intergénérationnel.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14-08-186

CONGRÈS DE LA FQM : AUTORISATION D'INSCRIPTIONS

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu d'autoriser, outre Monsieur le maire, le conseiller Ghislain Vallée à participer au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) lequel congrès se tiendra à Québec les 25, 26 et 27 septembre 2014. Il est également convenu que les coûts d'inscription et les frais afférents des personnes déléguées à ce congrès seront entièrement défrayés par la municipalité. Toutefois, l'inscription des conjointes, le cas échéant, est entièrement à la charge de l'élu.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14-08-187

APPUI AU PROJET D'INCUBATEUR D'ENTREPRISES ET CENTRE DE TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE DES APPALACHES

Afin de vitaliser la région et de favoriser la création d'opportunités pour les entreprises dans le secteur agroalimentaire, le Comité de développement agroalimentaire des Appalaches demande à la Municipalité d'Adstock d'appuyer leur démarche au projet d'incubateur d'entreprises agricoles et centre de transformation agroalimentaire.

Suite aux discussions,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,

Et résolu d'informer la direction du Comité de développement agroalimentaire des Appalaches que la Municipalité d'Adstock appuie leur démarche en vue de développer le projet d'incubateur d'entreprises agricoles et de centre de transformation agroalimentaire dans la région.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14-08-188

RÉSEAU D'AQUEDUC SECTEUR ST-MÉTHODE, PROJET DE REMPLACEMENT DE LA GÉNÉRATRICE : AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

Le directeur des travaux publics dépose son rapport sur l'état de la génératrice installée sur le réseau d'aqueduc du secteur Saint-Méthode. Au terme de son analyse, celui-ci précise que cet équipement a, à toute fin pratique, atteint la fin de sa vie utile. En guise de sécurité, il recommande au conseil municipal d'effectuer les démarches nécessaires en vue de la remplacer.

À cet égard,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à un appel d'offres auprès d'au moins deux (2) firmes compétentes en la matière en vue du remplacement de la génératrice desservant le réseau d'aqueduc du secteur Saint-Méthode au moyen de la formule «sur invitation» auprès des firmes de son choix.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14-08-189

PROJET DE SOUTIRAGE ET DE DISPOSITION DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS DU SECTEUR SAINT-MÉTHODE : AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION SELON LA TECHNIQUE «GÉOTUBE»

Sur recommandation du gestionnaire de notre dossier et en fonction des exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) en ce qui concerne la gestion des boues des étangs aérés, la municipalité se doit d'effectuer, au cours de 2014, des travaux de soutirage et de disposition des boues des étangs aérés du secteur Saint-Méthode. Suite à l'analyse effectuée par le directeur des travaux publics, il est recommandé d'utiliser la technique d'assèchement par «Géotube».

À cet égard,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Et résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à un appel d'offres auprès d'au moins deux (2) firmes de son choix compétentes en la matière en vue de procéder au soutirage et à la disposition des boues des étangs aérés du secteur Saint-Méthode. Pour ce travail, la technique «Géotube» sera utilisée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14-08-190

APPUI À LA REQUÊTE PRÉSENTÉE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DEMANDANT LE DÉPLACEMENT D'UN PANNEAU INDIQUANT UNE ZONE DE 50 KM/H

ATTENDU que la rue Principale Ouest, conduisant au cœur du village Saint-Méthode, est sous la juridiction du ministère des Transports du Québec;

ATTENDU que l'endroit où débute la zone de 50 km/h sur la rue Principale Ouest, c'est-à-dire au sommet d'une pente, est extrêmement hasardeux et non sécuritaire pour les propriétaires construits en bordure de la route;

ATTENDU qu'un résident, au nom de plusieurs autres résidents de ce secteur de la municipalité, s'adresse au ministère des Transports afin de les sensibiliser du bien-fondé de procéder au déplacement, sur environ 100 mètres, du panneau de signalisation indiquant le début de la zone de 50 km/h localisé sur la rue Principale Ouest à l'entrée nord du village de Saint-Méthode;

ATTENDU que ce résident s'adresse également à la Municipalité d'Adstock afin d'obtenir un appui au soutien de sa démarche;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,

Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,

Et résolu de signifier, au ministère des Transports du Québec, que la Municipalité d'Adstock appuie, sans restriction, la requête visant à déplacer, vers le nord sur environ 100 mètres, le panneau de signalisation indiquant le début de la zone de 50 km/h localisé sur la rue Principale Ouest à l'entrée nord du village de Saint-Méthode . Il est également résolu de demander au MTQ de procéder à son déplacement dans les meilleurs délais.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14-08-191

PROJET D'IMPLANTATION DE PANNEAUX INDIQUANT DE NE PAS UTILISER LES FREINS MOTEURS AUX ENTRÉES DU VILLAGE SAINT-DANIEL ET SAINT-MÉTHODE : DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

ATTENDU que les rues Principale Ouest, Notre-Dame Nord et Notre-Dame Sud du village Saint-Méthode ainsi que les rues Chouinard Nord et de la Plage Ouest du village Saint-Daniel sont sous la juridiction du ministère des Transports du Québec;

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock s'adresse au MTQ afin d'obtenir l'autorisation d'installer, aux entrées des susdits villages, des panneaux de signalisation indiquant de ne pas utiliser les freins moteurs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,

Et résolu de demander, au ministère des Transports du Québec, l'autorisation d'installer, en bordure de la route aux entrées des villages de Saint-Daniel et Saint-Méthode, des panneaux de signalisation invitant les utilisateurs de freins moteurs de ne pas les actionner.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14-08-192

DEMANDE AU MTQ : INSTALLATION DE CLIGNOTANTS LUMINEUX SUR LES PANNEAUX DE SIGNAL AVANCÉ À L'APPROCHE D'UNE ZONE DE 50 KM/H DANS LES VILLAGES SAINT-MÉTHODE, SACRÉ-CŒUR-DE-MARIE ET SAINT-DANIEL

ATTENDU qu'il est observé depuis plusieurs mois que les usagers de la route pénètrent à grande vitesse dans les zones de 50 km/h des villages de Saint-Méthode, Sacré-Cœur-de-Marie et Saint Daniel;

ATTENDU que ces zones sont sous la juridiction du MTQ;

ATTENDU que les citoyens demeurant à l'entrée de ces zones sont inquiets pour leur sécurité et celle de leurs proches;

ATTENDU que ces citoyens demandent au conseil municipal d'intervenir auprès du MTQ pour que soient installés des clignotants lumineux à l'entrée des susdits villages;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,

Et résolu de demander, au ministère des Transports du Québec, d'installer, aux entrées respectives des villages de Saint-Méthode, Sacré-Cœur-de-Marie et Saint-Daniel, des panneaux clignotants lumineux annonçant aux usagers de la route la présence d'une zone de 50 km/h.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14-08-193

LAC-DU-HUIT : AUTORISATION D'ACHAT DE DEUX (2) BOUÉES DE TYPE «CHANDELLE»

Pour assurer la sécurité des personnes circulant à proximité de l'île sur le Lac-du-Huit, l'Association des résidents du Lac-du-Huit s'adresse à la municipalité pour que cette dernière se procure et défraie l'achat de deux (2) bouées de type «chandelle» devant être installées à proximité de l'île.

Suite aux discussions,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu d'autoriser l'achat et le paiement d'un montant total de 730 \$, taxes en sus, pour l'achat de deux (2) bouées de type «chandelle» devant être installées par l'Association des résidents du Lac-du-Huit, à proximité de l'île au Lac-du-Huit.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14-08-194

LAC-DU-HUIT, PROJET DE DRAGAGE DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU : DÉSIGNATION DU SIGNATAIRE DE LA DEMANDE ET AUTORISATION À LA PRÉSENTER AU MINISTRE

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock désire effectuer des travaux de dragage de la rampe de mise à l'eau au Lac-du-Huit;

ATTENDU que pour la réalisation de ces travaux, un certificat d'autorisation doit être émis par le MDDELCC;

ATTENDU qu'à cet égard, il y a lieu d'autoriser le dépôt d'une demande et d'en identifier le signataire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,
Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,
Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à soumettre auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, la demande de dragage de la rampe de mise à l'eau au Lac-du-Huit;
- d'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, la susdite demande en vue de l'obtention d'un certificat d'autorisation à effectuer les travaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14-08-195

**LAC-DU-HUIT, PROJET DE DRAGAGE DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU :
AUTORISATION CONDITIONNELLE D'EXÉCUTION DES TRAVAUX ET
ATTRIBUTION D'UN BUDGET DE DÉPENSES**

ATTENDU le projet de dragage de la rampe de mise à l'eau au Lac-du-Huit;

ATTENDU qu'une demande de certificat d'autorisation doit être déposée auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) afin d'obtenir les approbations nécessaires en vue de l'exécution des travaux;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser conditionnellement l'exécution des travaux et le budget de dépenses y étant attribué;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,
Et résolu d'autoriser, conditionnellement à la réception du certificat d'autorisation émis par le MDDELCC, ce qui suit :

- l'autorisation de procéder aux travaux de dragage de la rampe de mise à l'eau au Lac-du-Huit;
- conformément à la proposition déposée par Naturive le 2 juillet 2014, d'autoriser une dépense de 11 563 \$ pour l'exécution des travaux de dragage;

Il est également résolu d'autoriser sans condition ce qui suit :

- le paiement d'un montant de 2 765 \$ pour la présentation d'une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour ce projet.

Pour défrayer les susdites dépenses, il est résolu de puiser ces sommes au poste budgétaire réservé spécialement aux projets environnementaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14-08-196

**CENTRE COMMUNAUTAIRE INTERGÉNÉRATIONNEL : AUTORISATION
D'INSTALLATION D'UNE LIGNE TÉLÉPHONIQUE**

Suite à la construction du centre communautaire intergénérationnel dans le secteur Sacré-Cœur-de-Marie, il y a lieu d'autoriser l'installation d'une ligne téléphonique jumelée à un accès à Internet.

À cet égard,
Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,
Et résolu d'autoriser le fournisseur attiré à installer une ligne téléphonique et un accès à Internet au Centre communautaire intergénérationnel dans le secteur Sacré-Cœur-de-Marie. La ligne téléphonique desservira les utilisateurs de la salle communautaire et les usagers du gymnase.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14-08-197

**CONSTRUCTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE INTERGÉNÉRATIONNEL :
RECOMMANDATION DE PAIEMENT #7 À L'ENTREPRENEUR «MAXIMA
CONSTRUCTION CITÉ INC.»**

En regard de la construction d'un centre communautaire intergénérationnel et conformément à la recommandation écrite datée du 4 juin 2014 émanant de la firme «André Gagné, architecte», chargé de projet,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,
Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,
Et résolu d'accepter la demande de paiement numéro 7 au montant de 90 769.70 \$ présentée par l'entrepreneur «Maxima Construction Cité Inc.» pour des travaux de construction reliés au centre communautaire intergénérationnel dans le secteur Sacré-Cœur-de-Marie. Le susdit montant étant la retenue de 10 % évaluée à 78 947.33 \$, taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14-08-198

**RUE JOLICOEUR, DÉLIMITATION D'UNE EMPRISE: MANDAT À UN
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE**

ATTENDU que le conseil municipal désire obtenir la localisation d'un muret construit en façade du 2, rue Jolicoeur;

ATTENDU que la municipalité ne dispose d'aucun plan de ce secteur;

ATTENDU que pour ce faire, il y a lieu de confier, à une firme d'arpentEURS-géomètres, le mandat d'établir, sur une distance d'environ 40 mètres, la délimitation de l'emprise de la rue Jolicoeur en façade de la susdite adresse;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,
Et résolu de confier, à la firme d'arpentEURS-géomètres «Ecce Terra», le mandat de procéder, sur environ 40 mètres à partir de la route 269, à la délimitation de l'emprise de la rue Jolicoeur en façade de la propriété située au 2, rue Jolicoeur. Le plan à déposer indiquera la localisation, incluant les distances à la rue, du muret construit parallèlement à la rue Jolicoeur.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14-08-199

CHEMIN J.-E.-FORTIN, DÉLIMITATION D'UNE VOIE DE CONTOURNEMENT : MANDAT À UN ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

ATTENDU le projet de construction d'une voie de contournement située sur le chemin J.-E.-Fortin;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'établir le nouveau tracé avant de procéder aux travaux de déboisement et d'essouchement;

ATTENDU qu'il y a lieu de confier, à une firme d'arpenteurs-géomètres, le mandat d'établir la nouvelle emprise de la susdite voie de contournement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu de confier, à la firme d'arpenteurs-géomètres «Ecce Terra», le mandat de procéder, sur environ 250 mètres, à la délimitation de la nouvelle emprise de la voie de contournement située sur le chemin J.-E.-Fortin, secteur Lac-à-la-Truite. Cette dépense est assumée à parts égales entre la municipalité, les propriétaires et l'Association des propriétaires du Lac-à-la-Truite.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14-08-200

CHEMIN J.-E.-FORTIN, TRAVAUX DE RÉFECTION DE ZONES CRITIQUES : AUTORISATION CONDITIONNELLE D'EXÉCUTION DES TRAVAUX ET ATTRIBUTION D'UN BUDGET DE DÉPENSES

ATTENDU que, dans les prochaines semaines, la Municipalité d'Adstock deviendra propriétaire d'une partie de la voie de circulation du chemin J.-E.-Fortin, propriété actuellement de l'Association des propriétaires du Lac-à-la-Truite;

ATTENDU que le conseil municipal souhaite procéder, sur le chemin J.-E.-Fortin, à des travaux de réfection des zones critiques et au remplacement des ponceaux lorsque le transfert de propriété aura été réalisé;

ATTENDU que selon l'estimation du coût des travaux de réfection, un montant totalisant environ 30 000 \$ est nécessaire pour la réalisation de ces travaux;

ATTENDU que ces travaux seront réalisés en régie interne;

ATTENDU que cette somme a été prévue au budget d'opération 2014 de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,
Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,

Et résolu d'autoriser, conditionnellement au transfert à la municipalité de la partie de la voie de circulation appartenant actuellement à l'Association des propriétaires du Lac-à-la-Truite, une dépense totalisant environ 30 000 \$, taxes applicables en sus, pour des travaux de réfection des zones critiques et au remplacement des ponceaux abîmés, tel que présenté par le directeur des travaux publics.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14-08-201 **VENTE D'UN TERRAIN : AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 12-11-239**

En vertu de la résolution numéro 12-11-239, monsieur René Gosselin était l'une des personnes désignées par le conseil municipal à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents nécessaires à la bonne conduite du dossier. Monsieur Gosselin n'étant plus maire de la municipalité, il y a lieu de remplacer le nom de René Gosselin par celui de Pascal Binet. Cette résolution autorisait la vente d'un terrain appartenant à la Municipalité d'Adstock, soit une partie du lot 17B du rang 11 pour le cadastre officiel du canton de Broughton situé au 4408, chemin de Sacré-Cœur.

À ce sujet,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu de modifier la résolution numéro 12-11-239 en remplaçant, au dernier paragraphe de la susdite résolution, le nom de René Gosselin par celui de Pascal Binet.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

AFFAIRES DIVERSES

14-08-202 **AUTORISATION D'ACHAT D'UNE BALANÇOIRE AU PARC DE SAINTE-ANNE-DU-LAC**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu d'autoriser une dépense maximale de 2 000 \$ pour l'acquisition et l'installation d'une balançoire au parc de Sainte-Anne-du-Lac. Cette somme est puisée à même le budget retenu pour les activités de terrain de jeux dans ce secteur.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14-08-203 **AUTORISATION D'ACHAT DE BRACELETS RÉFLÉCHISSANTS POUR LES MARCHEURS**

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Et résolu d'autoriser l'achat de cent (100) bracelets réfléchissants au coût de 2.95 \$ l'unité, taxes en sus, et un déboursé de 50 \$ additionnels afin que les bracelets arborent le logo de la municipalité. Ces bracelets seront distribués gratuitement aux marcheurs qui en feront la demande au bureau municipal.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE ET RAPPORTS

Les correspondances et les rapports reçus au cours du dernier mois furent transférés électroniquement et/ou présentés aux élus lors d'une séance de travail et/ou préparatoire au conseil municipal.

RAPPORTS ET COMPTES-RENDUS

- R1) Compte-rendu des revenus et des dépenses au 31 juillet 2014. Ce document, disponible pour les gens, indique le solde de la période, le montant cumulatif à date et le budget pour chacune des activités municipales.
- R2) À tour de rôle, les élus municipaux font la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont personnellement intervenus au cours du dernier mois et précisent également l'état d'avancement de chacun d'eux.

INFORMATIONS MUNICIPALES

En regard des sujets inscrits sous cette rubrique, au bénéfice des gens, s'il y a lieu, monsieur le maire, ou son représentant, commente chacun d'eux.

- F1) Prochaine séance ordinaire du conseil : mardi, 2 septembre 2014, 19h30 en la salle municipale du secteur Saint-Méthode.
- F2) Séance extraordinaire du conseil : lundi, 18 août 2014, 19h00 en la salle municipale du secteur Saint-Méthode.
- F3) À compter du 6 octobre 2014, toutes les séances du conseil municipal tenues dans le secteur Sacré-Cœur-de-Marie auront dorénavant lieu au centre communautaire intergénérationnel.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets. Séance tenante, les réponses sont rendues.

14-08-204

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,
Et résolu de lever la séance à 20h40.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

Le directeur général et
secrétaire-trésorier

Pascal Binet

Jean-Rock Turgeon